
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 317 DU 16 JUIN 2021

portant nomination des membres de l'Autorité centrale
en matière d'adoption internationale en République du
Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2015-08 du 08 décembre 2015 portant Code de l'enfant en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-293 du 10 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2020-522 du 04 novembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juin 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, à l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- **président** : madame **Georgette Evelyne Amen Yélian QUENUM**, représentante du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- **vice-président** : monsieur **Franck Armel AFOUKOU**, représentant du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;

- **premier rapporteur** : monsieur **Salimane ISSIFOU**, représentant des organisations de la Société civile opérant dans le domaine de la protection de l'enfant et désigné par ses pairs ;
- **deuxième rapporteur** : madame **Hélène Aurore Orédola ACHOUKE**, représentante du Ministère de la Justice et de la Législation ;

Membres :

- madame **Ismath CHABI**, représentante du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- monsieur **Abikou Norbert FANOUE-AKO**, représentant des réseaux des organisations de la Société civile opérant dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- monsieur **Philippe MEDEGAN-FAGLA**, représentant des réseaux des organisations de la Société civile opérant dans le domaine de la protection de l'enfant.

Article 2

Les membres de l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court pour compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'État, et le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

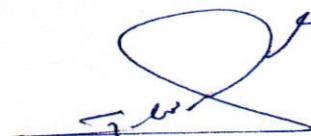
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

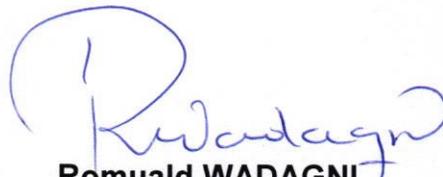
Fait à Cotonou, le 16 juin 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances, Ministre d'État,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ; MAEC : 2 ; MASM : 2 ; MISP : 2 ;
AUTRES MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB 1.